

Club Français des Amateurs de Lévrier d'Asie,
Persans & Afghans

Club FALAPA

36^{ème} NATIONALE D'ÉLEVAGE

avec CACS de Championnat de la SCC

PARC DES EXPOSITIONS

03350 CÉRILLY



Programme

Dimanche 15 avril 2012

08 h 30 Entrée des Lévrier et Contrôle vétérinaire

09 h 00 Début des jugements

14 h 00 Ring d'Honneur

Jury pressenti

AFGHANS toutes classes

Mr Dominique FAURE (France)

SALUKIS toutes classes

Dr Frédéric MAISON (France)



N
E

F
A
L
A
P
A

2
0
1
2

INSCRIPTION - INSCHRIJVINGEN - MELDUNGS - ENTRIES

**COURRIER POSTAL : Mlle Claudine BOYAVAL, Club FALAPA - 9 rue du Bout du Monde
F-78810 FEUCHEROLLES**

FAX : 00 33 (0)240 28 16 35 - INTERNET : www.doglle.com

(Frais d'inscriptions par internet offerts par le Club Falapa)

**Joindre une photocopie du pedigree avec l'engagement de chaque chien
(uniquement pour les inscriptions par courrier)**

info@clubfalapa.com - www.clubfalapa.com

Renseignements : Tél. : 00 33 (0)3 88 19 05 04 (après 20 h)

ARRIVEE DES LEVRIERS : L'exposition ouvrira ses portes à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9 heures précises.

L'organisateur ne fournit aucune cage. L'exposant doit se munir de laisse de promenade pour circuler dans le parc de l'exposition.

En cas d'intempéries ou de fortes chaleurs, l'exposant doit être en mesure d'assurer une protection à son lévrier. Les lévriers ne pourront pas quitter l'exposition avant la fin du ring d'honneur.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et de 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par exposant.

SERVICE VETERINAIRE :

Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints d'une maladie de peau,
- des chiens aveugles ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel.

REGLEMENT SANITAIRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

Il est exigé, pour tous les animaux exposés, un certificat de vaccination antirabique conforme aux règlements en vigueur. Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Sanitaires du Département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés devront être en parfait état de santé. L'origine exacte de chacun d'entre eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

ANNULATION :

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le club organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS :

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines, de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la S.C.C.

Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un livre d'origines (livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. Ou d'un pays non affilié, dont le livre d'origines est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe « lot d'élevage ».

CLASSES DANS LESQUELLES LES CHIENS PEUVENT ETRE ENGAGES :

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

L'engagement d'un chien dans plus d'une des classes suivantes (ouverte, travail, intermédiaire, champion, bébé, benjamin, jeune et vétérans) est interdit.

Classe Ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire.

Les Lévrier homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Ouverte.

Classe Travail : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de deux qualificatifs « Excellent » dans deux épreuves de travail, sous 2 juges en PVL ou sur 2 pistes différentes en ENC. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire. Les Lévrier homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Travail.

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

Classe Champion : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Bébé : Pour les chiens âgés de moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Benjamin : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Jeune : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Vétérans : Pour les chiens âgés de 7 à 10 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Super-Vétérans : à partir de 10 ans. (classe sans attribution de qualificatif, mais avec classement)

Classe lots d'Elevage : Pour 3 chiens de même race et variété, inscrits au LOF, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents, et déjà inscrits individuellement. Les lots d'élevage sont notés sur les résultats obtenus lors de l'exposition (note sur 50 : Excellent : 10 points. Très bon : 5 points pour les classes « adultes » et Jeune – Très prometteur : 10 points et Prometteur 5 points pour les classes Bébé et Benjamin) et sur l'homogénéité (note sur 50 attribuée par un collège de juges sur le ring d'honneur).

REFUS OU EXCLUSION :

1- des engagements : Le Club se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser après les avoir acceptés.

2- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire » ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) des chiens non engagés, dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite; d) des chiens dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS :

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle, ils peuvent être assistés dans le ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou expert-confirmateur de la race considérée. Dans chaque classe, le juge attribue les qualificatifs et sélectionne les six meilleurs sujets qu'il classe sans révéler les places aux exposants. Son classement sera mis sous enveloppe cachetée et remise au commissaire de l'exposition. Les classements ne seront connus que lorsque les chiens seront sur le ring d'honneur. Les places seront annoncées sur le ring d'honneur en présence des juges. Les meilleurs Jeunes, Vétérans, Super-Vétérans, de sexe (BOS) et de race (BOB) seront désignés par les juges qui ont procédé à la sélection. Les CACS et RCACS seront délivrés sur le ring d'honneur l'après-midi. Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.

N.B. : Un juge stagiaire, lors d'une Exposition Nationale d'Elevage, doit obligatoirement être accompagné d'un juge qualifié (cf. Règlement des Expositions SCC – Art. 8).

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

DEFINITION DES QUALIFICATIFS :

Excellent : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race – présenté en parfaite condition – réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe. Ne peut être attribué dans les classes Bébé et Benjamin.

Très Bon : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions – mais en bonne condition physique – il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité. Ne peut être attribué dans les classes Bébé et Benjamin.

Bon : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de sa race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez Bon : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition physique.

Insuffisant : Qualificatif attribué à un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Très Prometteur – Prometteur – Assez Prometteur : Qualificatifs attribués aux chiens des classes Bébé et Benjamin.

Dans chaque classe, les six meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Ceux qui ne répondront pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à ce qualificatif.

C.A.C.S. :

Le C.A.C.S. (Certificat d'Aptitude et de Conformité au Standard) ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en Classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas obligatoirement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnue. Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS, que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{ème} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu la CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Cette RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

RECLAMATIONS :

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 91,47€, qui restera acquise au Club FALAPA si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auraient introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la F.C.I. ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la S.C.C., entraînera, pour son auteur et son chien, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la S.C.C. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la S.C.C.

RESPONSABILITE :

La société organisatrice décline toute responsabilité de chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Club FALAPA - 36^{ème} NATIONALE D'ÉLEVAGE

PARC DES EXPOSITIONS

03350 CÉRILLY - 15 avril 2012



Demande d'inscription

Cachet de la poste faisant foi.

Toute demande d'inscription **non accompagnée du paiement** et de la PHOTOCOPIE DU PEDIGREE sera retournée au propriétaire. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse et la photocopie du certificat de vaccination antirabique.

RACE : Sexe

NOM DU CHIEN :

Numéro du Livre des Origines :

N° de tatouage ou "puce" :

Date de naissance :

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur, M

(propriétaire de la mère à la saillie)

Nom du propriétaire :

Adresse complète :

.....

..... Tél.

Fait à le

Signature :

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé
(voir définition des classes dans le règlement)

- Intermédiaire
- Ouverte
- Travail
- Champion
- Jeune
- Bébé
- Benjamin
- Vétéran 7 - 10 ans
- Super-Vétéran + 10 ans

Paiement - Betaling - Zahlung - Payment

RIB : 17906-00112-23391561000-25

N° compte IBAN : FR76-1790-6001-1223-3915-6100-025

Code BIC/SWIFT : AGRIFRPP879

Bénéficiaire : Club FALAPA

Banque : Crédit Agricole Anjou & Maine

76 rue Xavier Boulet - 72320 VIBRAYE - France

Internet : Le paiement CB via www.doglle.com valide l'inscription. Les frais d'inscriptions par internet sont offerts par le club Falapa

Non payé le - Niet Betaald Op

Nicht bezahlt am - Unpaid on

04/04/2012 : + 5 €

par chien/per hond/pro Hund/per dog

- **Classe travail** : Joindre justificatif avec l'inscription : Jury, dates et lieux des épreuves où le chien a obtenu au moins 2 qualificatifs "Excellent".
- **Classe Champion** : joindre justificatif du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la F.C.I. ou de Champion International de la F.C.I.
- Joindre photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de départements infestés ou de l'étranger

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cette feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Club de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien (ou mon chenil) n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signée cette feuille d'inscription, atteint de maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. Je déclare en outre ne faire partie d'aucune société canine ou club non affilié à la S.C.C., ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Je vous joins la photocopie du certificat de vaccination antirabique de mon chien.

FRAIS D'INSCRIPTION

INSCRIRE EN PRIORITÉ	CLASSES : Intermédiaire - Ouverte - Travail 1er chien : 40 € - 2 ^{ème} chien : 36 € - 3 ^{ème} et 4 ^{ème} chien : 30 € Chiens suivants : 15 €
INSCRIRE EN DERNIER	AUTRES CLASSES : Champion - Bébé - Benjamin - Vétéran 7-10 ans (avec classement) : 20 € - Jeune : 30 € - Super-Vétéran + 10 ans : Gratuit
	Confirmation seule : 20 €
Les frais d'inscriptions par internet sont offerts par le club Falapa.	

Pour pouvoir prétendre au tarif dégressif, les lévriers doivent appartenir au même propriétaire.

PAIEMENT - BETALING - ZAHLUNG - PAYMENT

RIB : 17906-00112-23391561000-25

N° compte IBAN :

FR76-1790-6001-1223-3915-6100-025

Code BIC/SWIFT : AGRIFRPP879

Bénéficiaire : Club FALAPA

Banque : Crédit Agricole Anjou & Maine – 46 rue
Xavier Boulet – 72320 VIBRAYE – France.

Internet : Le paiement CB via www.doglle.com
valide l'inscription.

Les frais d'inscriptions par internet sont offerts
par le club Falapa.

**Non payé le - Niet Betaald Op
Nicht bezahlt am - Unpaid on**

04/04/2012 : + 5 €

par chien/per hond/pro Hund/per dog

POUR VOS LEVRIERS

 Purina®

PRO PLAN®

Le Nourrir et le Protéger

ENVOYER LES JUSTIFICATIFS, CERTIFICATS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES PAR :

Courrier postal à l'attention de Mlle Claudine BOYAVAL,

Club FALAPA - 9 rue du Bout du Monde

F-78810 FEUCHEROLLES

Inscriptions par Fax : 00.33.(0)254.80.90.19

Internet : www.doglle.com

TARIFS : Encarts Publicitaires Eleveurs au Catalogue :

1/1 page couleur : 40 € TTC

1/1 page noir & blanc : 25 € TTC

Projets à faire parvenir chez :

Secrétariat Association Expositioncanine - La Cointerie - 44110 Villepot - France

Inscriptions internet sans frais ~ Free Web entries

www.expositioncanine.com

www.doglle.com

Engagements on line sécurisés, secret bancaire garanti ~ On-line inschrijvingen met bankgeheim

On-line entries with guaranteed bank confidentiality ~ On-line mit garantiertes bankgeheimnis



Cérilly, au centre de la France.

***Accès A71 (sortie 9) Vallon-
en-Sully à 26 mn – 21 kms***

***ou Saint-Amand-Montrond
(sortie 8) à 31 mn – 32 kms***

Montluçon : 44 mn – 40 kms



LES HOTELS A VOTRE DISPOSITION

LE NOIRLAC ** (36 km)

Route de Bourges - 18200 Saint-Amand-Montrond - Tél. 02 48 82 22 00

44 chambres 65/73 € - sup. chien 8 €

- LE LION D'OR** (30 km)

23 route de Paris - Estivareilles - Tél. 04 70 06 00 35

9 chambres 47 € - chien OK

- CAMPANILE (34 km)

5 rue du Commerce - 03410 Saint-Victor - Tél. 04 70 28 48 48

chambre : 57 € - sup. chien 5 €

- HÔTEL DES THERMES** (23 km)

1 av. Charles Louis Philippe - 03160 Bourbon-L'Archambault - Tél. 04 70 67 00 15

30 chambres 65 € - sup. chien 10 €

- Hôtel MONTESPAN TALLEYRAND*** (23 km)

1 place des Thermes - 03160 Bourbon L'Archambault - Tél. 04 70 67 00 24

44 chambres à partir de 62 € - chiens OK

- KYRIAD (34 km)

2 rue du Commerce - 03410 Saint-Victor - Tél. 04 70 28 88 88

chambres doubles 62 € - sup. chien 5 €

- IBIS (41 km)

quai Favières - 03100 Montluçon - Tél. 04 70 28 48 42

63 chambres 54 € - sup. chien 6 €